

INFORMATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTION

Les demandes de subvention pour ces échanges doivent être déposées auprès du bureau Formation professionnelle et échanges universitaires à l'aide du formulaire habituel de demande de subvention (téléchargeable sur le site de l'OFAJ : www.ofaj.org (Organiser/Soutien/Formulaires)



Deutsch-Französisches Jugendwerk
Office franco-allemand pour la Jeunesse

OFAJ – Paris

Formation professionnelle et échanges universitaires
51 rue de l'Amiral Mouchez
75013 PARIS
01 40 78 18 18
www.ofaj.org

Formation professionnelle et technologique / Insertion sociale
Jacqueline Angot, ☎ 01 40 78 18 31, @ angot@ofaj.org
Petra Breton, ☎ 01 40 78 18 04, @ breton@ofaj.org

Programmes européens
Gwendolin Hoffmann-Hourie, ☎ 01 40 78 18 48,
@ hoffmann@ofaj.org

Stages enseignement professionnel et technologique
Noëlle Marceaux, ☎ 01 40 78 18 34, @ marceaux@ofaj.org



Formation professionnelle
Bureau III

Les programmes de mobilité « formation professionnelle » entre la France et l'Allemagne.

L'**employabilité** des jeunes Français et Allemands est la priorité de l'OFAJ dans le domaine de la « formation professionnelle ».

La mobilité des jeunes professionnels ou futurs jeunes professionnels est un outil privilégié pour acquérir de nouvelles compétences et pour accéder au marché du travail. La mobilité dans les programmes OFAJ c'est travailler sur :

- Les compétences professionnelles : nouveaux savoir-faire, nouvelles techniques...
- Les compétences sociales : savoir communiquer même sans maîtriser la langue du partenaire, exprimer ses sentiments, ses besoins, ses désaccords...
- Les compétences interculturelles : tolérance face à des situations ambiguës qui ne correspondent pas aux référents habituels (maison, école, profession, vie quotidienne...).

Cette expérience de mobilité individuelle (sous forme de stage pratique) ou en groupe doit être intégrée dans le parcours des jeunes en formation.

Les partenaires de l'OFAJ dans ce travail sont les associations, les chambres de métiers et les Handwerkskammern, les missions locales, Arbeitsämter, les rectorats d'Académies, les Schulbehörden (*autorités scolaires en Allemagne*), les établissements de formation et d'enseignement professionnel.

Quelques chiffres pour 2009 : 500 rencontres de groupes subventionnées dans le secteur professionnel.

550 stages pratiques (enseignement prof. et technologique).

11000 jeunes dans le cadre des échanges professionnels.

Un budget de 5 millions d'euros.

Les rencontres tri-nationales

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse est né de la volonté politique de deux pays : la France et l'Allemagne. Mais son travail s'est toujours situé dans un contexte européen, comme le précisent d'ailleurs ses textes fondateurs. Ainsi depuis de nombreuses années, des jeunes originaires d'autres pays - que ce soit de l'Union européenne, de l'Europe centrale ou orientale, du pourtour méditerranéen, d'Afrique ou d'autres continents - participent à ces rencontres.

Promobil

L'OFAJ propose, depuis le 21 janvier 2009, une bourse pour aider des jeunes Français et Allemand à accéder à l'emploi. Il s'agit d'une bourse individuelle pour la réalisation d'un projet professionnel dans le pays partenaire.

Les candidats doivent avoir entre 18 et 30 ans. Cette bourse est accordée pour une durée de 6 mois.

Les candidatures peuvent être déposées tout au long de l'année. Un jury se réunit tous les deux mois pour sélectionner les projets. Le financement forfaitaire de base s'élève à 300,- euros par mois. Un financement complémentaire pour la réalisation du projet est prévu à hauteur de 1800,- euros pour les 6 mois.

Projets pilotes

Les projets pilotes doivent avoir un caractère innovant. Leur objectif est de renouveler les formes de coopération et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour les échanges franco-allemands entre les jeunes.

Projets 1234

Ces projets contribuent à stimuler l'intérêt pour la coopération franco-allemande et à élargir les publics-cibles. Ils sont subventionnés de manière forfaitaire.

Programmes d'insertion professionnelle dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) – « PRAXIS »

Afin de faciliter leur intégration professionnelle, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) permet, à des jeunes Allemands en situation professionnelle précaire ou au chômage, d'effectuer un séjour à orientation professionnelle en France. Grâce à un financement du **Fonds Social Européen** et en coopération avec un certain nombre de partenaires de la formation professionnelle et de l'éducation, les jeunes peuvent bénéficier d'une formation pré-qualifiante ou qualifiante en Allemagne suivie d'un cours de langue intensif et d'un stage pratique en France.

Ce programme est destiné à acquérir une expérience professionnelle et une qualification dans le pays voisin ainsi que des compétences clés pour le marché du travail international dans les domaines du tourisme, de l'animation, de l'hôtellerie et de la restauration, de la bureautique, du commerce international, etc.

Durée et délai de candidature :

La durée est d'au moins 6 semaines et prévoit un cours de langue et un cours informatique de 2 semaines minimum et enfin un stage en entreprise de 4 semaines minimum en France.

Subvention OFAJ :

Le taux maximum par participant pour 10 semaines est de 5.031,- euros et comprend entre autre : frais de voyage au lieu du programme, hébergement, cours de langue/nouvelles technologies, tuteur, évaluation du stage par semaine, frais d'administration.

Programmes collectifs pour les établissements d'enseignement professionnel et technologique et centres de formation et d'apprentissage :

Les rencontres de jeunes en formation professionnelle permettent tous les ans à 11.000 jeunes de réaliser une première expérience de mobilité professionnelle.

Les projets et types de rencontres peuvent être très variés :

- Rencontres dans la localité du partenaire ou en tiers lieu.
- Rencontres avec la participation de pays tiers.
- Programmes spécifiques pour jeunes avec moins d'opportunités ou jeunes en stage de préparation à l'emploi.
- Echanges pour élèves des collèges dans le cadre des modules « Découverte professionnelle ».

Durée et délai de candidature :

La durée est de 4 jours minimum et 21 jours maximum. Le dossier de demande de subvention est déposé par l'établissement d'enseignement professionnel/technologique ou par le centre de formation

Subvention OFAJ :

La subvention forfaitaire est accordée au titre des frais de voyage et des frais de séjour jusqu'à 15 € par jour/participant (aucune indemnité n'est attribuée en cas d'hébergement en famille). Sont aussi accordées des subventions au titre des frais de programme (max. 250 €/jour pour 10 jours max) et de l'animation linguistique (150 €/jour pour 10 jours max).

Stages enseignement professionnel et technologique

Un certain nombre de formations prévoient un stage pratique permettant d'acquérir une qualification professionnelle supplémentaire. Le stage individuel est cependant pour beaucoup l'occasion de faire le point sur leur formation ou leurs études, de mieux cibler leur orientation et d'estimer leurs capacités. L'Office franco-allemand pour la Jeunesse soutient ces projets individuels et propose le cas échéant une subvention pour un cours de langue avant le début du stage.

Durée et délai de candidature :

Les stages, d'une durée minimale de 4 semaines, s'adressent à des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle ou technologique. La subvention peut couvrir jusqu'à 3 mois de stage. Le dépôt des dossiers doit intervenir au plus tard 1 mois avant le début du stage.

Subvention OFAJ :

De 300 à 900 € selon la durée. A cela s'ajoute une subvention forfaitaire pour frais de voyage.

La bourse pour stage pratique est cumulable avec d'autres sources de financement (à l'exclusion des bourses Leonardo et des projets soutenus financièrement par le SFA).

Programmes destinés aux jeunes avec moins d'opportunités ou en stage de préparation à l'emploi, et aux jeunes en situation de handicap

L'OFAJ a depuis de nombreuses années développé son action en faveur des jeunes en difficulté pour leur permettre d'acquérir des compétences-clés dans un contexte de travail multilingue et multiculturel. Ces programmes permettront à des personnes en formation ou en recherche d'emploi de séjourner et de travailler dans l'autre pays pour y apprendre la langue et acquérir une expérience professionnelle.

Une attention particulière est portée aux programmes destinés à des jeunes en situation de handicap.

Durée et délai de candidature :

La durée est de 4 jours minimum et 21 jours maximum. Le dossier de demande de subvention est déposé par le centre de formation ou le cas échéant l'établissement d'enseignement professionnel.

Subvention OFAJ :

Une subvention forfaitaire au titre des frais de voyage est accordée à hauteur de 1,5 fois le taux de la grille indiquée dans les Directives de l'OFAJ.

Les frais de séjour s'élèvent à 25 € par jour/participant (aucune indemnité n'est attribuée en cas d'hébergement familial). Des subventions sont accordées également au titre des frais de programme (max. 250 €/jour pour 10 jours max). et de l'animation linguistique (150 €/jour pour 10 jours max).